

## Compte rendu de séance

### Séance du 27 Mai 2014

L' an 2014 et le 27 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DAVID Éric Maire

**Présents** : M. DAVID Éric, Maire, Mmes : BELLEGUIC Marianne, BOURGEOIS Brigitte, DEHOUX Marie-Aude, GASTÉ Nelly, GERVAIS Stéphanie, HENRY Bénédicte, POISSON Christine, MM : BAZEAU André, CHATAIGNIER Michel, CROSNIER Jérôme, DOBER Louis, ORY Charles, RANNOU Mickael

**Excusés** :Frédéric CHOISY

**Absents** :

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 20/05/2014

**Date d'affichage** : 20/05/2014

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de La Flèche  
le : 28/05/2014

**A été nommé(e) secrétaire** : CROSNIER Jérôme

### **Objet(s) des délibérations**

#### **Devis rehabilitation logements communaux**

réf : 27-02-2014-01

Le maire présente plusieurs devis pour la réhabilitation des logements communaux.

Pour la partie salle de bain :

- Entreprise Rocher : 3914.08€
- Entreprise Louveau : 7471.68€
- Entreprise Boivin : 8582,49€
- Entreprise Préchais : 9285,48€

Pour la partie volets roulant :

- Entreprise Dabin : 9577,59€
- Entreprise Hurel pvc : 9801€
- Entreprise Hurel alu : 10725€

Après délibération le Conseil Municipal décide de demander des devis complémentaires qui seront étudiés lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

#### **Décisions modificatives**

réf : 27-05-2014-02

Une différence apparait entre le compte administratif 2013 et le budget 2014 pour les restes à réaliser. Une modification doit être effectuée :

- Compte 2312 RAR = - 6 422,52€
- Compte 2312 Crédits Nouveaux = + 6 422,52€

Afin de régler la facture Delta technologie pour la solution de sauvegarde des données du serveur, il faut modifier des imputations. Initialement la facture était imputée au compte 2183 (matériel de bureau et matériel informatique) mais la partie logiciel doit être imputée au 2051 (logiciels).

- Compte 2183 = - 500 €
- Compte 2051 = + 500€

Le Conseil Municipal valide ces modifications budgétaires.

#### **Temps partiel Madame Bazeau Sabrina**

réf : 27-05-2014-03

Suite à la demande de temps partiel à 90% faite par Madame Auvé épouse Bazeau Sabrina et après réflexion, le Conseil Municipal décide d'accorder cette demande de temps partiel pour raisons personnelles pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2014.

#### **Temps partiel Sandrine Herreman**

réf : 27-05-2014-04

Suite à la demande de temps partiel à 90% faite par Madame Ory épouse Herreman et après réflexion, le Conseil Municipal décide d'accorder cette demande de temps partiel pour raisons personnelles pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2014.

#### **Convention ERDF**

réf : 27-05-2014-05

Une convention entre ERDF et la commune doit être établie pour une constitution de servitude sur la parcelle ZR 225 ( Lotissement du Pré Madame). Après lecture de ladite convention, le Conseil Municipal autorise le maire à régulariser l'acte authentique.

#### **Modification des status SIVAS**

réf : 27-05-2014-06

Après avoir pris connaissance des nouveaux statuts actant l'adhésion de la Communauté de Communes des Portes de l'Anjou et emportant le remplacement de la Commune par sa Communauté de Communes au sein du SIVAS, renommé dès lors SMVS;  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

#### **Délégations du Conseil Municipal au Maire**

réf : 27-05-2014-07

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 5000€.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000€ par sinistre.

#### **Eclairage provisoire lotissement du Pré Madame**

réf : 27-05-2014-08

Le lotissement n'ayant pas d'éclairage, une demande a été faite pour que le lotissement soit éclairé pour la sécurité des enfants allant au car le matin et le soir.

Des devis ont été demandés :

- Sogéco : 4123,20€
- Bouygues Energies : 3585,60€

Après étude de ces devis, le conseil Municipal décide de demander à l'entreprise Bouygues Energie un nouveau devis pour l'installation de 2 poteaux.

#### **Vente lot 10 le Pré Madame**

réf : 27-05-2014-09

Monsieur FOUILLÉ Marc et Madame POTTIER Emmanuelle souhaitent acquérir le lot 10 du Pré Madame. Le Conseil Municipal autorise la vente de cette parcelle et autorise le maire à signer les actes de ventes et toutes les pièces nécessaires.

### **Devis divers**

réf : 27-05-2014-10

Monsieur le Maire présente divers devis :

- Devis HSTAC pour le dégraissage des hottes à la salle polyvalente et à la cantine : 456€

Le Conseil Municipal accepte ce devis et autorise le maire à le signer.

- Devis BALDAN pour la sérigraphie de la voiture du policier municipal : 1192,97€

Le Conseil Municipal refuse ce devis.

- Devis pour les livrets de famille, 500 livrets personnalisés :

- Sedi : 870€
- Fabrègue : 755,81€
- Berger Levrault : 1208,28€

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise Fabrègue.

### **Commissions intercommunales des impôts directs**

réf : 27-05-2014-11

Le maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Le Bailleul doit proposer 2 personnes pour la commissions des impôts intercommunale.

Après reflexion le Conseil Municipal décide de proposer les noms de :

- Michel CHATAIGNIER
- Christine POISSON

### **Tarifs et règlement garderie**

réf : 27-05-2014-12

Suite à la commission affaires scolaire du 21 mai 2014, la réglementation tarifaire de la garderie de Le Bailleul va évoluer.

Les tarifs ont été établis comme suit ;

- la séance : 1€
- L'abonnement mensuel 1 enfant : 11€
- L'abonnement mensuel 2 enfants : 14,70€
- L'abonnement mensuel 3 enfants : 18,40€

Les tarifs seront revisables tous les ans.

Le Conseil Municipal adopte ces nouveaux tarifs pour la rentrée scolaire 2014.

### **Terre lotissement du Pré Madame**

réf : 27-05-2014-13

Le Conseil Municipal décide, après discussion, de vendre la terre du lotissement du Pré Madame à 6€ le m3.

### **Questions diverses :**

### **Complément de compte-rendu:**

Séance levée à: 22:45

En mairie, le 03/06/2014  
Le Maire  
Éric DAVID